

Ministère de l'Elévation et de la Pêche  
Direction Nationale de la Pêche  
Direction Régionale de la Pêche  
Tombouctou

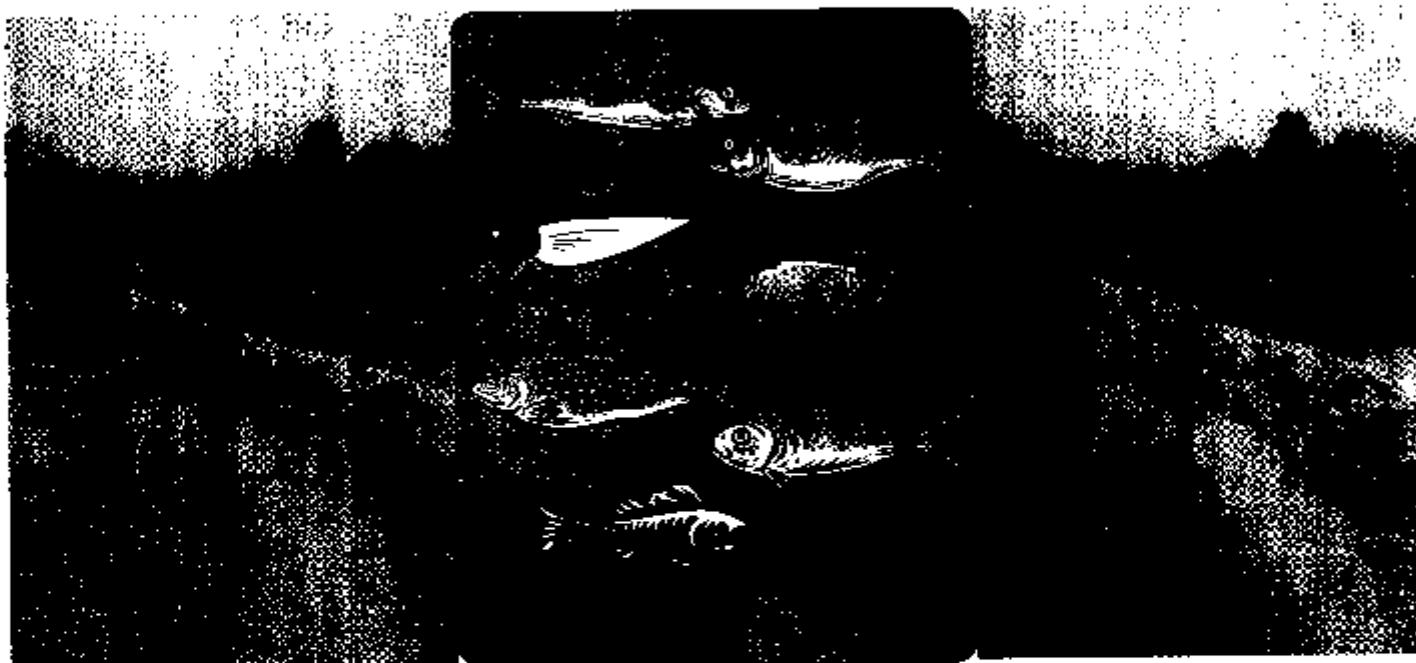


République du Mali

Un Peuple - Un But - Une Foi



## Diagnostic sur les Zones de Pisciculture au Mali Région - Tombouctou



*Rapport de Mission*

décembre 2005

## **SIGLE ET ABBREVIATION**

- AEN :** Aide Eglise Norvégienne  
**AGR :** Activité Génératrice de Revenu  
**AMAD :** Association Malienne pour le Développement  
**AMSS :** Association Malienne pour la Survie au Sahel  
**ANICT :** Agence Nationale d'Investissements des Collectivités territoriales  
**FICOM :** Fonds d'Investissement Inter communal  
**GRN :** Gestion des Ressources Naturelles  
**IADS :** Initiative Action pour le Développement au Sahel  
**OPM :** Opération Pêche Mopti  
**OADS :** Organisation d'appui pour le développement au Sahel  
**ONG :** Organisation Non Gouvernementale  
**OP :** Organisation de Producteurs  
**PACRT :** Projet d'Appui aux Communes Rurales de Tombouctou  
**PADL :** Projet d'Appui au Développement Local  
**PDESC :** Programme de développement Economique Social et Culturel  
**PDZL :** Programme de Développement Zone Lacustre

## **SOMMAIRE**

**CHAPITRE I : INTRODUCTION**

**CHAPITRE II : APERÇU SUR LA RÉGION**

**CHAPITRE III : DIAGNOSTIC**

**CHAPITRE IV : ACTIONS PRIORITAIRES**

**CHAPITRE V : CONTRAINTES GÉNÉRALES**

**CHAPITRE VI : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

**CHAPITRE VII : CONCLUSIONS**

## **CHAPITRE I : INTRODUCTION :**

Dans le souci de compenser les déficits de production halieutique occasionnés par la persistance de la sécheresse et les mauvaises pratiques de pêche, les autorités en charge de la pêche ont entrepris un diagnostic villageois des zones de pisciculture au Mali. L'objectif général de cette étude est d'accroître la contribution de la pisciculture à l'économie nationale et améliorer les conditions de vie des communautés de pêcheurs. En égard à cet objectif et conformément aux termes de référence, une équipe de la Direction Régionale de la Pêche de Tombouctou s'est rendue en mission successivement dans les cercles de Rharous, Dié, Niafunké, Goundam et Tombouctou suivant l'ordre de mission N°979 GRT-CAB du 08 Novembre 2005.

La mission est composée de :

- Moussa DIAMOYE, chef de mission ;
- Sékou B. GUINDO cadre ;
- Boulker A. MAÏGA, chauffeur.

A chaque étape, la mission s'est associée les chefs des services locaux.

Les objectifs spécifiques de cette mission sont :

- Inventaire des types de piscicultures ;
- Répertoire des mares piscicoles ;
- Répertoire des pisciculteurs et OP de pisciculture ;
- Les contraintes liées à l'activité.

## **DÉROULEMENT DE LA MISSION**

La mission à son arrivée dans chaque localité a rendu une visite de courtoisie aux autorités administratives et communales pour les entretenir de l'objet de la mission et présenter la nouvelle structure (Direction de la Pêche). Après, la mission s'est attachée à rechercher des personnes ressources dont le vécu et l'expérience du milieu peuvent contribuer à éclairer sa lanterne et l'orienter dans le choix des sites à haute potentialité piscicole ou favorables à la pratique de la pisciculture.

La méthodologie a consisté donc en des rencontres séparées et visite de terrain au besoin.

Ainsi, à la suite d'entretiens séparés et suivant les acteurs ou structures ciblés dans les termes de référence, la mission a essayé de rassembler et recouper toutes informations utiles.

La mission a aussi rencontré toutes les personnes ou structures dont le nom ou l'action a fait l'objet d'évocations régulières.

C'est ainsi qu'avec les autorités communales (Mairie, conseil de cercle), il a été question de l'inscription là où ce n'est pas le cas des activités de pêche et pisciculture dans les Programmes de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) des communes. Cet exercice a permis de noter avec satisfaction la prise en compte des préoccupations des pêcheurs en terme d'équipements, d'infrastructures et de formations.

Seulement, il faut noter que Rharous et Niafunké ont une certaine longueur d'avance sur les autres du point de vue ciblage des activités.

Si à Niafunké l'expertise de l'antenne de l'Opération pêche et du conseil de pêche a aidé à mieux définir les activités, à Rharous la raison est tout autre et semble avoir un relent financier. En effet le PACRT (Projet d'Appui aux communes rurales de Tombouctou) dont Rharous constitue une zone d'intervention, suite à l'évaluation à mi parcours de ces activités en 2002 a fait le constat que les activités GRN représentent 0,01% des programmations des PDESC. Aussi, pour la nouvelle phase, le projet a élaboré un code de financement appelé FICOM<sup>1</sup> (Fonds d'investissement intercommunal) des activités GRN. Et sur la liste positive des activités éligibles au FICOM, on note l'empoissonnement des mares. Ceci peut expliquer cela.

<sup>1</sup>Instrument financier qui arbitre l'attribution de fonds aux collectivités territoriales qui répondent aux critères de démographique et de fragilité écologique dans la zone de couverture du projet (Tombouctou et Rharous). Il est destiné à subventionner les activités de GRN renouvelables et de protection de l'Environnement par la mise à disposition des communes de plafonds budgétaires annuels.

L'article 10 de ce code prévoit des possibilités de co-financement des initiatives de GRN et de protection de l'Environnement.

Avec les associations de pêcheurs et les chambres d'agriculture, au delà du thème central, il a été aussi question de leur existence formelle, de leur organisation (fonctionnement, gestion, etc.), de leur inscription au réperoire des OP de la chambre et des contraintes.

## **CHAPITRE II: APERÇU SUR LA RÉGION**

**2.1 Situation géographique :** La région de Tombouctou couvre 497.926 Km<sup>2</sup>, soit 40% du territoire national. Elle est située dans la partie septentrionale du pays entre les 15<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> parallèles de latitude nord et les 1<sup>er</sup> et 6<sup>ème</sup> degrés de longitude ouest. Elle comprend 399 villages ou fractions regroupés en 52 communes reparties entre cinq cercles.

### **2.2 Milieu physique :**

#### **2.2.1 Relief :**

La topographie de la région est à majorité dunaire dans sa partie septentrionale. Dans sa partie australe, on distingue deux zones :

- La vallée du fleuve Niger ou frange fluviale où se trouvent des plaines inondées ; il s'agit là de la zone d'activité agricole de la région ;
- Le gourma s'étend sur une petite bande de 20Km de large et sur 100Km environ, englobant des bas-fonds allongés.

#### **2.2.2 Climat :**

Le climat est en majorité désertique avec comme vent dominant l'harmattan. L'isohyète 100mm de pluie passe à environ une centaine de Km au nord de tombouctou. Les parties australes de la vallée du fleuve et du Gourma sont les seules de la région à être humides (150 à 300mm de pluie/an).

Les précipitations atmosphériques et irrégulières déterminent depuis 20 ans environ un hivernage qui dépasse rarement les trois mois.

**2.2.3 Solis :** Les sols sont de quatre types : Sableux, argileux, limoneux et latéritique.

#### **2.2.4 Végétation :**

Elle est définie par les deux zones écologiques :

- La zone sahélienne caractérisée par la savane arborée ou arbustive avec dominance des épineux dont l'espèce Acacia prédomine ;
- La zone saharienne caractérisée par la steppe herbeuse ou herbacée.

#### **2.2.5 Hydrographie :**

La région est arrosée par le fleuve Niger et ses défluents sur environ 500Km. Elle dispose aussi d'une multitude de mares et lacs.

Cet important réseau hydrographique témoigne de la potentialité énorme de la région en eaux de surface et souterraine.

Les réserves d'eau sont estimées à 359 millions de m<sup>3</sup> avec un volume annuel renouvelable de 84 millions de m<sup>3</sup>.

La profondeur des nappes se situe entre 50 et 150m sur le bloc continental et 10 à 30m dans les couches altuviales.

### CHAPITRE III : DIAGNOSTIC

#### A.ETAPE GOURMA RHAROUS :

**A.1.Etat des lieux :** Le cercle de Gourma Rharous est très nanti en ressources en eau de surface avec le fleuve Niger et la profusion de mares permanentes et semi- permanentes dans son gourma autour desquelles se pratiquent des activités comme : l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc. Cependant, la vie de ses nombreuses mares reste rythmée par la crue et la pluviométrie. Toutes les mares du cercle sont à vocation pastorale. Mais avec les sécheresses de la décennie 70-80 qui décimé une bonne partie du cheptel, les populations dans un réflexe de survie ont développé d'autres activités, telles l'agriculture et la pêche autour de ces points d'eau. Ainsi, la mare de Gossi, une espèce de « mer intérieure » de 95km de long, 3km de large et 8m de profondeur en hivernage a connu les premières tentatives d'empoissonnement à l'espèce silure en 1972 par l'Aide de l'Eglise Norvégienne (AEN).

Cette opération a été renouvelée en 1986 avec l'espèce Tilapia. Mais, l'année d'après, on a noté un assèchement complet de la mare estompant du coup l'activité. Cependant, à la faveur d'une nouvelle inondation de la mare en 1988, l'activité a été relancée avec apport de nouvelles espèces. Depuis, les expériences d'empoissonnement ont été multipliées par L'AEN et plus tard par L'OADS en 2001(ONG nationale née sur les cendres de L'AEN) dans les eaux boueuses des mares comme : NDAKI, ADIORA, IBANGUEMALANE, AGOUFA, INADJATAFANE, DIMAMOU et DOURGAMA. Toutes ces expériences réalisées de concert avec le service des Eaux et Forêts d'alors ont connu des résultats mitigés avec une, deux, trois campagnes d'exploitation, selon les mares. Deux espèces à chaîne alimentaire courte (silure et tilapia) prélevées surtout au niveau du fleuve et quelques fois au niveau de la mare de Gossi sont couramment utilisées dans ces opérations d'empoissonnement. A la pratique, les silures ont montré plus de résistance que les tilapia.

La qualité des eaux de ces mares (turbide) explique certainement les pertes enregistrées chez le tilapia. Les importantes productions enregistrées et les plus values engrangées au niveau des mares de Gossi et Adiora ont eu un effet « boule de neige » chez les populations des autres communes/villages du cercle. Ainsi, elles ont déclenché l'OADS pour des actions similaires dans leur localité.

Si ces différentes actions d'empoissonnement ont eu l'avantage de sédentariser les populations autour des ces mares et de leur offrir des AGR, il convient de préciser qu'aucune d'elles n'a fait l'objet d'une étude préalable en terme de conception technique, de viabilité économique et d'impact sur l'environnement. Toute chose qui fait qu'aujourd'hui, les prémisses de malentendu futur se font de plus en plus entendre avec la diminution supposée ou réelle de la flore aquatique, imputée aux poissons.

Il semble que le nénuphar très prisé par les éléphants est en diminution au niveau de la mare de Inadjatafane. Ces insinuations peuvent vite se muer en conflit si des dispositions ne sont pas prises. Et la reconstitution progressive du cheptel peut être un levain catalyseur car, ainsi que ça l'a été souligné plus haut, la vocation première de toutes ces mares est le pastoralisme.

Un autre fait (porteur de germe de conflit) qui mérite d'être signalé c'est l'enjeu économique pour les collectivités territoriales des ressources halieutiques contenues dans ces plans d'eau et dont la loi<sup>2</sup> 96-050 leur confie la gestion dans le cadre de la décentralisation. La paie de taxe d'exploitation pose problème surtout lorsque la ressource se trouve dans une zone frontalière, avec des limites territoriales pas toujours clairement définies et surtout quand les lois sur l'intercommunalité tardent à se mettre en place. A qui la taxe doit être payée ? C'est le cas présentement de la mare de Dourgama, territorialement appartenant à la commune de Inadjatafane et dont la proximité avec Boni (cercle de Douentza) a fait naître des velléités d'appropriation de la part des populations qui l'exploitent et qui semble t-il, se refusent à payer des taxes pour la commune de Inadjatafane, au motif que c'est à leur commune d'appartenance qu'elles payent des taxes. Le problème est réel et l'administration locale s'est saisie du dossier.

Les premières tentatives de pisciculture en étang ont été enregistrées à Gossi d'abord sous la houlette de la coopérative des pêcheurs « Jamadjigi » et de son président M. Seydou Hamidou MAIGA, ancien surveillant du barrage de Markala qui a démarché l'AEN pour la construction d'un étang. Mais le projet va échouer à cause de

<sup>2</sup> Loi portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales.

problèmes de conception technique et surtout d'organisation de la coopérative minée par des dissensions profondes.

En 1995, M. MAIGA fort de son expérience de Markala et toujours passionné par une activité initiée et réussie à N'débougou (Niono) va tenter une expérience solitaire dans son jardin au bord de la mare de Gossi en creusant deux fosses piscicoles ensemencées en silure pour l'une et en tilapia pour l'autre.

Enfin, ce fut au tour d'un autre promoteur privé (M. Houdou Haïdara) de tenter une expérience en 2000. Malheureusement ces deux dernières expériences n'ont pas connu de succès car les étangs réalisés dans les franchises de la mare ont été complètement submergés par les fortes crues.

#### **A.2. Types de piscicultures et de mares piscicoles :**

Dans le cercle de Rharous, la pisciculture pratiquée de type extensif peut revêtir plusieurs formes d'exploitations : empoissonnement des mares, barrage de marigot et mare rizicole pendant le retrait des eaux, mise en défens, creusement de fosse piscicole pour la survie des alevins.

Les mares piscicoles sont de deux types : pérenne et semi pérenne.

**Tableau des mares en exploitation**

Commune	Mare pérenne	Observations	Mare semi pérenne	Observations
Gossi	Gossi*	Très poissonneuse avec les espèces Suivantes : Tilapia, Clarias anguilarus et Clarias lazera(esp. Prédatrice Résidente). Elle a été empoissonnée à trois reprises (1972, 86 et 88) par L'AEN. Présentement il y a un micro- Barrage au niveau de cette mare	N'daki	Elle communique avec le Fleuve par le bras beilli en hautes eaux, ce qui favorise son empoissonnement naturel.
	Agofou**	Mare poissonneuse. Empoissonnée en 2001 par L'OADS en Tilapia et Silure. Exploitée en 2002, 2003 et 2004.	Ibanguemalane**	Empoissonnée en 2001 par L'OADS. Exploitée en 2002 et 2003. Asséchée en 2004. Présentement (2005), elle Contient de l'eau, mais pas du poisson.
Ouinerdern	Adiora	Communique avec la mare de Gossi dont elle profite du trop plein pour s'empoisonner naturellement.		

Inadjatafane	Inadjatafane**	Empoissonnée en 2002 par L'OADS Suite à une requête de la commune. Exploitée en 2004.	Dimamou**	Empoissonnée en 2001 par L'OADS. Exploitée en 2002, 2003 et 2004.
			Dourgama**	Empoissonnée en 2002 par L'OADS suite à une requête de la commune. Exploitée en 2004.

- \* Intervention AEN
- \*\* Intervention OADS

**N.B :** La mare de Tintadeni dans la commune de Rharous peut faire l'objet d'empoissonnement. Actuellement une importante population vit autour de cette mare qui dispose d'une cuvette pouvant de l'eau retenir toute l'année si elle est désensablée.

Au niveau de la bande du fleuve, des sites jugés favorables à la pisciculture ont été déjà ciblés et inscrits dans les PDESC des communes de Séréré, Rharous, et Banikane.

Commune de Séréré : Arbichi, Diridjindé et Kano.

Commune de Rharous : Gabéri, Rharouset Djiri bibi.

Commune de Banikane : Garbey, Karwey, Gourzouguey, Tchiamio, Gandagoussou, Tagarmit, Chambou et Sanfatou.

La caractéristique principale commune à ces sites est la permanence de l'eau.

#### **A.3. Pisciculteurs, OP de pisciculture et contraintes :**

Il n'existe pas à proprement parler d'OP de pisciculteurs. Toute fois, on note l'existence de deux (2) coopératives au sein desquelles se retrouvent la plupart des pêcheurs du cercle. Il s'agit de :

- La coopérative des pêcheurs de Rharous avec 275 membres ;
- La coopérative « jamadjigi » de Gossi avec 106 membres.

Les contraintes se situent surtout au niveau de la conception technique, des matériels et équipements de pisciculture, de l'organisation des pêcheurs et de la gestion des appuis et ressources.

#### **B.ETAPE DE DIRE**

**B.1. Etat des lieux :** Ancien secteur de l'Opération pêche, le cercle de Diré dispose d'importantes ressources en eau (fleuve, mare, lac) favorables à la pratique de la pêche et de la pisciculture. Il reste évident que la réussite de ces activités est en priorité tributaire du niveau de la crue et de l'état de la pluviométrie, deux (2) paramètres aléatoires et variant d'une saison à l'autre et parfois à l'intérieur d'une même saison.

De pisciculture, à proprement parler, la pratique n'est pas courante, pour ne pas dire qu'elle est méconnue, du moins dans sa variante moderne. Toute fois, les pêcheurs font des pratiques de « conservation » et de « production » de poissons qui peuvent un temps soi peu s'assimiler à de la pisciculture. Il s'agit notamment de :

- Barrages (filet, nasse, diguette) de certaines mares ou bras du fleuve au moment du retrait des eaux ;
- Mise en défens de certains plans d'eau exploités lors des pêches collectives

Les premières vraies tentatives de pisciculture remontent en 1984-85 avec M. Michel SIDIBE de l'ONG « Terre des hommes » au niveau de la commune de Tienkour d'abord en caisse métallique, puis en étang. Dans les deux (2) cas, l'expérience n'a pas été une réussite car les problèmes de conception technique ont fait que beaucoup de poissons sont morts.

Dans les années 1989/90, L'ONG IADS a elle aussi initié un projet d'aménagement de la plupart des mares en étang de dérivation. Mais le projet n'a pas connu d'exécution, faute de financement.

En 1992, ce fut autour de la coopérative des pêcheurs du cercle de Diré d'initier un projet de pisciculture portant sur six (6) sites : île de Barikobé, Bora (sadjilambou), Sinamé, Kombotoro, Koynou et Issafaye. Ce projet aussi n'a pas connu un sort meilleur à ses devanciers puisqu'il n'y a jamais eu de financement.

**B.2.. Types de piscicultures et de mares piscicoles :** Au regard de ce qui précède, le type de pisciculture pratiqué est extensif.

Il existe une multitude de mares poissonneuses dans le cercle, lieux privilégiés de reproduction des poissons en raison de la présence du bourgou et qui avec quelques aménagements peuvent être exploitées à des fins piscicoles et augmenter la production de poissons.

#### Tableau des mares en exploitation

Commune	Mare pérenne	Observations	Mare semi pérenne	Observations
Sarayamou	Malango	500ha. Alimentée par le bara issa et exploitée en toute saison		
	N'Gouta	300ha Alimentée par le bara issa et exploitée en toute saison		
	Bankoré	200ha Alimentée par le bara issa et exploitée en toute saison		
	Tintifolo	50ha Alimentée par le bara issa et exploitée en toute saison		
	Dindéré	200ha Alimentée par le bara issa et exploitée en toute saison		
Arham	Youmna	Plus grande mare du haoussa avec Plus de 200ha. Elle connaît Présentement une diminution de l'ichtyofaune et quelques problèmes de mise en eau du fait des mauvaises pratiques de pêche : barrages en diguette érigés à l'embouchure et gênant le poisson dans son mouvement migratoire naturel.		
Haïbango	Karakara	Plus de 200 familles vivent autour de Cette mare de 50ha en saison sèche		
Dangha	Dadji	Elle fait l'objet de pêche en toute saison. Elle est co-exploitée avec les communes voisines de Garbakoïra, et de Toya. On note aussi la présence de pêcheurs nigérians toute l'année.		
Diré Urbaine			Hingou	Avec 150ha, elle connaît quelques problèmes d'entrée tardive de l'eau

N.B : Toutes ces mares compte tenu de la faiblesse du courant et de la densité de la flore aquatique sont favorables à la reproduction du poisson et font l'objet d'affluence en saison sèche de la part de pêcheurs professionnels en provenance de Tombouctou, Goundam, Mopti, Macina, Dioro, Mion.

**B.3. Pisciculteurs, OP de pisciculture et contraintes** Il n'y a pas de pisciculteurs en tant que tels. Seulement, certains pêcheurs pour avoir vécu l'expérience ailleurs ou suivi des documentaires sur le sujet ont eu un intérêt soudain au point d'initier quelques tentatives dans ce sens. Il est évident que dans la plupart des cas la technicité leur a manquée.

Il n'existe pas non plus d'OP de pisciculture. Toute fois, on peut noter l'existence de structures associatives et coopératives de pêcheurs régulièrement répertoriées au niveau de la chambre d'agriculture locale au regard de la loi

04-038 du 5 août 2004 relative aux associations et de la loi 01-076 du 18 juillet 2001 régissant les sociétés coopératives.

Il s'agit de :

#### **Coopératives de pêcheurs**

- Kiradaga de Tienkour ;
- Kobbou de Tienkour avec 233 adhérents ;
- Dindara de Sarayamou avec 75 adhérents ;
- Karakarahi de Haibongo avec 57 adhérents.

#### **Associations de pêcheurs**

- Bermeydjessé de Kirchamba ;
- Wafakoye Issafaye ouddou de Tienkour avec 35 adhérents ;
- Association des pêcheurs de Tindirma ;
- Association des pêcheurs de Médina coura de la commune urbaine de Diré avec 97 adhérents.

Les contraintes ont pour noms : Insuffisance d'encadrement technique, absence de formation, déficit d'organisation, vétusté des engins.

### **C.ETAPE DE NIAFUNKÉ**

**C.1. Etat des lieux :** Zone de lacs et de mares par excellence, le cercle de Niafunké a l'avantage d'être arrosé aussi par le fleuve Niger. Cette grande potentialité hydrographique explique certainement le fait qu'il occupe une place importante dans la zone d'intervention de L'OPM.

Ici aussi, il faut nuancer en parlant de pisciculture car les pratiques en cours dans le milieu sont beaucoup plus pour la « conservation » et la « production » que pour l'élevage des poissons. Il s'agit notamment de : barrages, de mise en défens. Dans l'un comme dans l'autre cas, point d'apport de nourriture aux poissons. Cependant leur intérêt pour l'activité est réel tant les ressources sont en diminution dans le fleuve, lacs et mares du fait d'une sécheresse persistante.

Le conseil de pêche a même démarqué le PDZL en 2003 pour des expériences d'empoissonnement dans les mares de Doundoubangou, Djognobangou du village de sibo et dans la mare Leini du village de goubo. Mais, les propriétaires de ces mares n'ont montré de la disponibilité car, ils voient aux poissons des prédateurs pour leur culture.

Dans le cercle, l'essentiel des activités de pêche est concentré sur deux (2) bras importants : Gonia et Djoni. Autour de ces bras se trouve une flopée de villages qui exploitent en pêche collective les endroits profonds mise en défens entre Février et Mai.

Le bras Gonia commence son parcours à Tomi et le finit à Koïba. Sur ce parcours se trouvent les villages suivants : Goundam touskel, Tiangara, Andiam, Fadi Djibar, Sam, Koyam et Ankora.

Le bras Djoni lui par contre commence son parcours à Batouma pour le finir à Kollé en traversant les villages suivants : Kalandja, Bandé, Beka, Kobadji, N'Gorobougou, Sarréhamadi, Sirfila, Barkaguelbi, Aouna, Djoukeina.

**C.2. Types de piscicultures et de mares piscicoles :** Si on s'en tient aux pratiques dans le milieu, le type de pisciculture ici est extensif.

**Tableau des mares en exploitation**

Commune	Mare pérenne	Observations	Mare semi pérenne	Observations
Soboundou	Gnonkaré	<p>Mare très profonde et poissonneuse dotée d'un ouvrage de régulation réalisé par le PDZL. Le chenal a été surcreusé en 2003/04 dans le but d'inonder la mare de Koboro située en amont pour des fins agricoles.</p> <p>L'OPM aussi a été sollicitée pour de La bourgou-pisciculture. La Mairie de Soboundou aussi prévoit une telle activité dans son PDESC</p>	Baïlangal	<p>Mare très poissonneuse au Niveau de laquelle se trouve un ouvrage de franchissement dans le cadre de la route Niafunké-Saraféré. Cet ouvrage peut permettre de retenir de l'eau Pendant la décrue.</p>
	Founé	<p>Mare très profonde et poissonneuse</p> <p>Avec des espèces comme : Tilapia, Clarias, Hydrocinus, Lates.</p> <p>Un ouvrage de régulation au niveau de Sibo l'alimente.</p>		
	Doundoubangou	<p>Mare très profonde et poissonneuse</p> <p>Avec des espèces comme : Tilapia, Clarias, Hydrocinus, Lates.</p>		
	Djognebangou	<p>Mare très profonde et poissonneuse</p> <p>Avec des espèces comme : Tilapia, Clarias, Hydrocinus, Lates</p>		
	Koboro	Aménagée par Le PDZL (agri.)		

	Leini	Mare très profonde et poissonneuse Avec des espèces comme : Tilapia, Clarias, Hydrocynus, Lates		
	Banga	Non aménagée. Propice à la pisciculture.		
	Tigananfore	Non aménagée. Propice à la pisciculture.		
	Warma	Non aménagée. Propice à la pisciculture.		
	Singo	Non aménagée. Propice à la pisciculture.		
Soumphi	Bara	Mare très poissonneuse alimentée à partir du canal de Dondoro		
	Bili I&II	Mares d'environ 2000ha alimentées par le Sirou et aménagées en 2003 par le PDZL pour fins agricoles.		
	Soumphi	Mare aménagée en 2003 par le PDZL pour fins agricoles. Elle est alimentée par le canal de Dondoro. Son fond est exploité en pêche Collective.		
Banikane	Gara	Non aménagée. Elle peut servir à la pisciculture en cas d'aménagement	Gouar	Non aménagée. Elle peut servir à la Pisciculture en cas d'aménagement
Kourmaïra	Baya	Alimentée par le Niger, elle a été aménagée en 2003 par la GTZ pour fin agricole. La spéculation envisagée (riz) n'y est pas cultivée présentement. Le retrait de l'eau est mis à profit pour la culture du gros mil.		
Saraferé	Hondo	Non aménagée.		

N.B : La plupart des mares à Niafunké sont à vocation agricole.

#### **matres**

A ces nombreuses, on peut ajouter certains lacs importants aménagés par le PDZL à des fins agricoles prioritairement.

Il s'agit de :

- Tanda et Kabara dans la commune de Dianké : Des endroits poissonneux en année de bonne crue et qui font l'objet d'exploitation par des pêcheurs autochtones et ceux provenant de Mopti, Niono. Même en période de faible crue, le plateau central (fond) de ces lacs est inondé à environ 25%. Actuellement, ces plans d'eau connaissent des problèmes d'alimentation pour cause de chenaux obstrués.
- Le Takadji(pérenne) : A la fois agricole et piscicole. Neuf villages . Gombatou, Korientzé haoussa, Dabi, Nounou, Gnoudougou, Tondidarousamé, Tondidarou ouro, Gawdel et Djingo pratiquent à la fois de l'agriculture et de la pêche. Et pour ce qui est de l'activité pêche, les conventions de pêche ont été validées.

Ces villages agro pêcheurs qui exercent au niveau du Takadji sont jumelés à l'association Française : la Montagne Borboneuse du département du Val d'Allier. Et dans ce cadre de ce jumelage, ils ont reçu des équipements à maintes reprises.

La mairie de Soboundou pour la mise en oeuvre de son PDESC 2005-2009 compte démarcher cette association pour soutenir les activités de pêche et de bourgou pisciculture programmées.

Autres partenaires potentiels ciblés par la Mairie de Soboundou pour la réalisation du volet pêche de son PDESC : Le PADL et L'ANICT dans le cadre du droit de tirage qui lui est réservé.

Dans les communes de Soboundou, Soumpi, Banikane, il existe beaucoup de villages dans la bande du fleuve avec des portions intarissables au niveau desquelles la pisciculture peut être menée avec des chances de succès.

Commune de Soboundou : Gomou, Dabi, Gombatou, Ouaki, Soboné, Sibo, Batouma, Dagodji, Niafunké, Tomi, N'Gourounné, Mandiébougou, Singho, Hama Koïra, N'dorgné et Arabébé.

Commune de Soumpi : Attara, Doua, Dondoro.

Commune de Banikane : Koïratao, Djindigata, Katchi, Djindigata Nari, Madina, Kongoïberi.

### **C.3. Pisciculteurs, OP de pisciculture et contraintes :**

Ici aussi, des pisciculteurs à proprement parler, il n'en existe pas. Pas plus qu'il n'y a d'OP de pisciculteurs. Toute fois, il existe une multitude d'associations et de coopératives de pêcheurs répertoriées au niveau de la chambre locale d'agriculture. Il s'agit de :

#### **Coopératives**

- Coopérative multifonctionnelle de Goubo labou(groupement féminin) avec 30 adhérents ;
- Coopérative des pêcheurs de Gomou avec 50 adhérents ;
- Coopérative multifonctionnelle de Gombatou\*(Gombadaga) avec 38 adhérents ;
- Coopérative des pêcheurs de Dabi\* avec 83 adhérents ;
- Coopérative des pêcheurs de Niafunké- ville avec 210 adhérents ;
- Coopérative de Gounambougou(Banikane Narhawa) avec 210 adhérents.

**N.B :** \* Coopératives éligibles au financement PASAOP pour bénéficier de renforcement de capacité en alphabétisation et gestion.

#### **Associations**

- Association Wafakoye de Koumaïra ;
- Femmes Hebiwadi de Mandiébougou ;
- AV des femmes de Guessoumasso ;
- AVAR FAR de Ouaki.

## D.ETAPE DE GOUNDAM :

**D.1. Etat des lieux :** Le cercle de Goundam avec ces lacs (Horo, Fati, Télé, Faguibine, etc.) est un haut lieu de pêche en sixième région. Mais avec les sécheresses répétées, le marigot de Goundam principale source nourricière née de la convergence des marigots de kondi (64km de long) et de Tassakane (104km de long) n'arrive plus à inonder pleinement ces lacs. Conséquence, l'ichtyofaune dans ces plans d'eau est en baisse. Cependant, dans un réflexe de survie, les pêcheurs font des pratiques à dessein de « conservation » et de « production » de poissons. C'est ainsi qu'à Kaneye et à Bintagoungou des mises en défens sont faites au niveau de certaines zones profondes sur le bras Tassakane.

Contrairement aux cercles de la région, le cercle de Goundam est certainement celui où la pisciculture a connu des jours glorieux. On en parle avec une fierté teintée de nostalgie, voire de regret. En effet, ici des résultats probants ont été obtenus.

En la matière, les premières actions sont au crédit de L'AMAD (Association Malienne pour le Développement) et son chef d'antenne de Goundam M. Modou SANGHO, vétérinaire de son état, qui a conçu les premiers plans et fait creuser deux (2) étangs à Mekorey (de dimensions 20/10) par la coopérative des pêcheurs en 1987.

Pour soutenir ce projet de pisciculture à Mekorey, L'AMAD démarchera M. AGOSTINO de L'ONG humanitaire « terre des hommes » qui mettra à la disposition de L'AMAD et de la coopérative 60 tonnes de maïs dans une option « food for work ». Il s'en est suivi deux années d'exploitations fructueuses. Mais pour des problèmes d'organisation et de gestion, L'ONG a du arrêter son encadrement. La suite est moins heureuse, car les charges d'entretien, les pêches dérobées et la baisse des crues ont fini par faire capoter l'activité.

Les bons résultats enregistrés à Mekorey ont suscité un intérêt au niveau de Golbel(Goundam) où L'AMAD a réalisé pour le compte de la coopérative des pêcheurs un(1) étang.

Après, la coopérative a pris d'autres initiatives en creusant quatre (4) nouveaux étangs. Mais malheureusement, tous ces étangs après une année d'exploitation ont échoué pour des problèmes fonciers car les terres n'appartiennent pas à la coopérative.

La visite de terrain à Golbel a permis de faire les constats suivants : les cinq(5) étangs de dimension 20/10 existent toujours physiquement et continuent d'être alimentés par infiltration à partir du marigot de Goundam dont ils sont très proches. Au passage de la mission (le 23-11-2005), ils contiennent de l'eau et sont complètement colonisés par les mauvaises herbes et les grenouilles. Compte tenu de sa proximité d'avec le marigot de Goundam dont le lit mineur contient de l'eau même en saison sèche, une mise en eau est possible à partir d'une motopompe.

Il est évident qu'avec quelques aménagements et la purge des problèmes fonciers, l'activité a de réelles chances de « renaissance ».

En 1995, L'ONG AMSS (Association Malienne pour la Survie au Sahel) a tenté de réhabiliter deux (2) étangs de 200m<sup>2</sup> à Kaney. L'appui de L'ONG s'est manifesté à travers la fourniture d'une motopompe de 6Cv de marque Lister, la fourniture des alevins et l'achat de l'alimentation (tourteau). Malheureusement les résultats n'ont pas été à la hauteur de l'investissement, si bien qu'après une année d'exploitation l'ONG d'appui s'est retirée. Ce retrait même s'il arrivait en fin de programme de l'ONG reste quand même motivé par un manquement aux engagements de départ.

Pour le cas de L'AMSS, il était question dans les clauses que la coopérative s'occupe de la maintenance et de la réparation (en cas de panne) de la motopompe. Un engagement qu'elle n'a jamais pu respecter. A la décharge des pêcheurs, il faut relever que tous ces projets ne viennent pas d'eux. Et aucune formation ne leur a été dispensée.

## D.2.Types de piscicultures et de mares piscicoles :

Ici, on peut distinguer deux (2) types de pisciculture : extensif avec les mises en défens et semi- intensif avec le cas des étangs AMSS à kaney. Par contre dans le cercle il n'existe pas de mare qui se prête à la pratique de la pisciculture.

En tout état de cause Kaney, Mekorey, Goundam golbel et Tonka constituent des zones favorables à la pisciculture dans le cercle de Goundam puisqu'on y trouve de l'eau en permanence.

### **D.3. Pisciculteurs, OP de pisciculture et contraintes:**

Aujourd'hui, il n'existe pas de pisciculteurs. Pas plus qu'il n'y a pas d'OP de pisciculture. Toute fois, on note l'existence d'associations et de coopératives :

- Coopérative des pêcheurs de Goundam ;
- Coopérative des pêcheurs de Tonka ;
- Association des pêcheurs de Toufazrouf avec 95 adhérents ;
- Association pour le développement de la pêche (APDP) ;
- Association des pêcheurs de Douékiré.

## **CHAPITRE IV : ACTIONS PRIORITAIRES :**

- Audit environnemental des mares empoisonnées ;
- Elaboration de conventions locales pour éviter les conflits intraprofessionnels, inter professionnels et même entre villages compte tenu du fait que la plupart des mares de la région sont à vocation agricole et pastorale ;
- Elaborer des règles de gestions pour les pêcheries collectives (car au niveau de celles-ci, on note beaucoup de problèmes : droit d'entrée des pêcheurs allochtones, pêche dérobée, non détention de permis de pêche pour la plupart des pêcheurs locaux) ;
- Redynamiser les comités de gestion des pêcheries ;
- Entreprendre quelques travaux d'aménagements au niveau des pêcheries mises en défens en vue d'augmenter leur rendement ;
- Sensibiliser et animer les communautés et organisations de pêcheurs sur les opportunités de la pisciculture ;
- Redynamiser les organisations de pêcheurs ;
- Redynamiser/ Installer les conseils de pêche à tous les échelons.

## **E. Etape de Tombouctou**

**E.1 Etat des lieux :** Le cercle de Tombouctou est un haut lieu de pêche. Et ce n'est pas pour rien qu'il fut parti du secteur de pêche de Diré sous la tutelle de l'Opération pêche de Mopti au milieu des années 1980.

Dans le cadre du présent diagnostic, deux (2) lieux parmi tant d'autres du cercle sont réputés des zones de pêche par excellence, favorables à la pisciculture. Il s'agit de **Bourem Inaly** dans la commune du même nom et **Djéguelia hondo** dans la commune de Alafia.

Bourrem Inaly est une zone qui fait l'objet d'une grande attraction de la part des pêcheurs locaux et de ceux d'ailleurs lors de la levée des quarantaines. Plus d'une dizaine de villages sont concernés par cette restriction temporaire de pêche qui peut s'assimiler à de la pisciculture, lors que l'on veut être large.

La pisciculture de forme moderne n'est pas pratiquée. Cependant, l'envie ne manque pas, car la coopérative des pêcheurs a entrepris des démarches sans succès pour initier l'activité au niveau de la mare de Héwa ou « Hewagoungou ». Si, elle a réussi dans sa démarche à obtenir cet endroit du village de Héwa au titre d'un accord de prêt de 10 ans (avec une option de prorogation) en date du 18 octobre 2001, on ne dira pas de même pour ces démarches à propos de partenaires financier et technique.

Cette mare de 19,5ha communément appelée **CARE-MALI** en souvenir des premiers aménagements (ouvrage de régulation, digue de retenue) réalisés à ce niveau par l'ONG CARE en 1986 pour la culture du riz pluvial est aujourd'hui laissée à elle même après deux(2) campagnes d'exploitation. L'arrivée tardive des pluies a servi de lit à la crue qui noie les cultures avec comme conséquence des rendements insignifiants, nettement en deçà des efforts fournis. Cet état de fait explique l'abandon de cette mare, qui toute fois peut servir à des fins piscicoles, à condition de consolider la digue et de prévoir un second ouvrage régulateur à la sortie.

En tout état de cause, les autorités communales apportent leur caution à l'aménagement/réhabilitation de cette mare pour usage piscicole, au point de l'inscrire dans leur draft de PDESC.

A Djéguelia, la pisciculture sous la forme modeme a été tentée au niveau de la mare dénommée « Wassibangou » par la coopérative des pêcheurs du cercle de Tombouctou en 1987 avec l'appui de

l'ancien gouverneur de la région de Tombouctou : Le commandant Lamine DIABIRA. Celui-ci a doté la coopérative d'un groupe motopompe et l'a amenée s'inspirer de l'expérience de Goundam. Les travaux d'aménagement réalisés (creusement, évacuation des déblais, reboisement du pourtour de la mare) par la coopérative ont pris deux (2) ans. Et trois mois après la mise en eau et l'empoissonnement de la mare, avec le changement de régime et le départ de M. DIABIRA de la région, des personnes non identifiées sont partis reprendre la motopompe aux pêcheurs.

Les difficultés d'alimentation et de renouvellement de l'eau suite cette dépossession ont fini par tuer beaucoup de poissons et l'activité s'est estompée.

Cette mare d'à peu près 200/100m peut toujours servir d'autant que même en période de décrue la distance d'avec le fleuve Niger est d'environ 100m. Mais avant d'entreprendre toute action sur la mare, il convient de renégocier un nouvel accord de prêt avec M. Boubacar Diallo, propriétaire de la mare. Le premier de cinq ans ayant expiré depuis 1992.

**E.2 Types de piscicultures et de mares piscicoles :** On peut distinguer deux (2) types : extensif (avec les mises en défens) et semi intensif (cas de Djéguelia hondou). Ici, la plupart des mares propices à la pisciculture sont de type semi- pérenne. Elles s'alimentent sur toutes sur le Niger (bras Tassakane) et ont l'avantage d'être pourvues en eau par ce dernier, même en période de décrue à partir de moyens d'exhaure.

Ce sont :

**Village de Toya** : Kandjéholo I et II, M'bidigoussou (ou Bangoukorey), Ouragoussou, Tafabangou. Tafabangou se trouve dans le gourma et nécessite beaucoup de travaux d'aménagement et son éloignement du villageois est une démotivation supplémentaire. Par contre, Kondjoholo I à l'intérieur du village fait l'objet d'élevage de quelques carpillons de la part des villageois.

**Village de Djéguella** : Tafabangou, Bankara

**Village de Iloa** : Mankal, Talgoussou. Elles nécessitent de gros travaux d'aménagement (endiguement)

**Village de Tassakane** : Kourssabangou, Tinkaraw

**E.3 Pisciculteurs, OP de pisciculture et contraintes:** Des pisciculteurs professionnels, il n'en existe pas. Pas plus qu'il n'y a d'OP de pisciculture. Toute fois, on note l'existence de plusieurs organisations de pêcheurs répertoriées au niveau de la chambre régionale d'agriculture et qui disposent d'un titre de création délivré par les autorités compétentes au regard de la loi 04-038 du 5 août 2004 relative aux associations et de la loi 01-076 du 18 juillet 2001 régissant les sociétés coopératives. Il s'agit de :

#### **Associations :**

- Association « Djégué » des pêcheurs de Alkorondjéfia ;
- Association femmes pêcheuses de Djéguelia hondou ;
- Association « Wafakoye » des pêcheurs de Tassakane ;
- Association « Djégué baara » de Bourem Inaly ;
- Association des pêcheurs de Bori ;
- Association des pêcheurs de Yadjindé ;
- Association des femmes pêcheuses « Balmaya » de Bellassao ;
- Association des femmes pêcheuses « Benkadi III » de Alkorondjéfia ;
- Association des femmes pêcheuses « Benkadi I » de Djéguelia ;
- Association des pêcheurs de Toya ;
- Association des pêcheurs de Koriomé ;
- Association des pêcheurs de Djindjina koira ;
- Association des pêcheurs de Milala ;
- Association des pêcheurs de Berrégoungou ;
- Association des pêcheurs de Koumeykoukou ;
- Association des pêcheurs de Kagha ;
- Association des pêcheurs de Amassaye.

### **Coopératives :**

- Coopérative des pêcheurs de Bourem Inaly ;
- Coopérative des pêcheurs « Djiguissémé » de Alkorondjéfia ;
- Coopérative « Benkadi » des pêcheurs de Djéguélia ;
- Coopérative des pêcheurs Kombotoro de Djéguélia Hondou ;
- Coopérative « Sabougnouma » des pêcheurs de Hondoubomo keïna ;
- Coopérative des pêcheurs de Yadjindé ;
- Coopérative « Sahara » des pêcheurs de Koriomé ;
- Coopérative des pêcheurs du cercle de Tombouctou.

### **Union :** Union des sociétés coopératives des pêcheurs du cercle de Tombouctou.

Les contraintes sont surtout physique, matérielle et foncière. A Djéguélia par exemple, les travaux de terrassement ont été exécutés à la daba et l'évacuation des déblais a été faits par les femmes et les enfants.

Le plan d'eau (mare) au niveau duquel l'activité a été initiée appartient à un privé, ressortissant du village de Djéguélia.

### **CHAPITRE V : CONTRAINTES GENERALES :**

Elles peuvent se rassembler en huit (8) points :

- Contraintes techniques (études, encadrement) ;
- Contraintes d'organisation et de gestion ;
- Contraintes matérielles et logistiques (équipements et matériels de pisciculture) ;
- Contraintes de formation (pour techniciens et producteurs) ;
- Contraintes naturelles (crue, climat, ensablement) ;
- Contraintes d'approvisionnement en intrants (alevins, nourriture) ;
- Contraintes de formulation : la plupart des actions initiées ne sont pas parties de la base ;
- Contraintes foncières : Les droits de propriété traditionnelle des plans d'eau (mares) constituent une pesanteur pour les actions de mise en valeur piscicole.

### **CHAPITRE VI : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

- Formation des organisations de pêcheurs en alphabétisation, gestion et valorisation des produits halieutiques et piscicoles ;
- Formation des agents en technique de conduite de la pisciculture ;
- Equipement des pêcheurs ;
- Visite d'échange au niveau des grands centres de pisciculture au Mali, tels Niono et Manantali ;
- Aviculture : les déchets pourront servir à la fertilisation dans le cadre d'une pisciculture moderne ;
- Actions de reboisement pour réduire l'insolation et l'ensablement des plans d'eau.

### **CHAPITRE VII : CONCLUSIONS**

Les ressources halieutiques sont en diminution dans le fleuve. Si la pisciculture semble être une alternative, elle reste cependant onéreuse.

Compte tenu du fait que la plupart des plans d'eau sont à vocation agricole et pastorale, des problèmes peuvent surgir dans leur utilisation pour des fins piscicoles. Pour aller au devant de situation conflictuelle, il convient d'élaborer des conventions d'exploitation avec une vision intégrative des activités (par exemples : rizipisciculture, bourgou pisciculture). Ceci sera bien évidemment soutenu par une restructuration/redynamisation des organisations de pêcheurs, des conseils de pêche et par une campagne d'information, sensibilisation et d'animation à l'intention des communautés de pêcheurs et des autres usagers de l'espace rural.

## **ANNEXES**

## Liste de personnes rencontrées

### GOURMA RHAROUS

Nom Prénoms			Qualité
Soufiana	MAÏGA		Préfet adjoint
Souleymane	MAÏGA		Chef d'antenne centrale conservation de la Nature
Sidi Oumar	ADIABIYAKO		Maire de Séré
Souleymane Ould	MOHAMED		Maire de Rharous
Aboubacrine B. S.	MAÏGA		Maire de Banikane
Abdoul Malick Mahamane	MAÏGA		Président Chambre locale d'agriculture
Chama	MAÏGA		Président Coopérative des pêcheurs de Rharous
Ibrahim	TERETA		Trésorier coop. Pêcheurs de Rharous
KAMISSOKO			Sous- préfet Gossi
Seydou Hamidou	MAÏGA		Président Coopérative des pêcheurs de Gossi
Aboul kader	TOURE		1 <sup>er</sup> Adjoint maire de Gossi
Moussa Ag	HAMALA		Conseiller communal
Rhissa Ag Mohamed	AHMED		Secrétaire exécutif OADS
Abdoul Wahab	TOURE		Chef d'antenne OADS Rharous
Younouss Mohamed Ibrahim	MAÏGA		Président CA OADS
Talhata Ag	HASSA		Comptable financier OADS

### DIRE

Nom Prénoms			Qualité
Namponi	BAGAYOGO		Préfet adjoint
Abdou Ag	INFA		Chef d'antenne centrale conservation de la Nature
Efad	CISSE		1 <sup>er</sup> adjoint maire
Alhousseini	TRAORE		3 <sup>ème</sup> adjoint maire
Boureima	HAMADOUN		Conseiller communal
Abdoulaye	KALIL		Conseiller communal
Abdoul Wahidou	TOURE		Secrétaire général mairie
Housseini	TOURE		Régisseur des dépenses
Sidi Bocar	MAÏGA		Président coopérative pêcheur de Médina Coura
Hamadoun	ISSOUFI		Membre
Youssoufi	MAÏGA		Membre
Adama	LOLOTA		Président Coop. Pêcheurs Tlenkour
Elhadj Sékou	KOMOTA		Membre
Bacou	SYLLA		Membre
Alpha	CISSE		1 <sup>er</sup> vice président chambre locale agriculture
Abdallah B.	MAÏGA		Animateur chambre locale agriculture

## NIAFUNKE

Nom Prénoms		Qualité
Allaye	TOURE	Prefet
Mahamadou	MAIGA	Adjoint au préfet
Samba	BAH	1 <sup>er</sup> adjoint maire Soboundou
Oumar	TOURE	Président du conseil de cercle
Békaye	SOGOBA	1 <sup>er</sup> vice président conseil de cercle
Hamadoun	YATTARA	Animateur chambre locale agriculture
Mahamane	MAIGA	Animateur chambre locale agriculture
Seyni Kassoum	TRAORE	Chef service conservation Nature
Ibrahim	TOURE	Chef d'antenne centrale conservation de la Nature
Amadou Bocar	MAIGA	Président conseil de pêche du cercle
Hamadi Samba	TOUNKARA	Président conseil de pêche communal
Bouba	DIAFARABE	Président Coopérative des pêcheurs de Dagnaré
Boureima Afo	MANGASSI	Membre
Amadou Kalil	MAIGA	Membre

## GOUNDAM

Nom Prénoms		Qualité
Abocar	DIALLO	Chef service secteur d'Agriculture
Mahamoud	SALL	1 <sup>er</sup> adjoint au maire
Taffi Ag	HAMMA	1 <sup>er</sup> vice président conseil de cercle
Ibrahim	WOLOF	3 <sup>ème</sup> adjoint au maire
Ibrahim AG	ABDOU	Coordinateur des activités AMSS
Modou	SANGHO	Vétérinaire en retraite
Ousmane	MAHAMANE	Secrétaire administratif de la coop. des pêcheurs
Mama	HAMADOUN	Membre de conseil de surveillance coop.
Abba Tjina	BOCAR	Membre
Almodou	BOCAR	Membre
Mahamane	HAMMA	Membre
Sékou	ABBA	Trésorier Association pour le Dév. de la Pêche (APDP)
Hameydati	TRAORE	Membre APDP
Boury	BERRE	Président coopérative des pêcheurs
Mossa	ALASSANE	Trésorier adjoint
Penda	ALAMIR	Présidente coop. des femmes de pêcheurs
Fadimata	ALKALIFA	Vice présidente
Haoua	ALI	Membre
Haoua	ALJOUMATI	Trésorière
Fadimatou	BILAL	Membre
Hadi	ALJOU	Membre

## TOMBOUCTOU

Nom Prénoms		Qualité
Kô	SAMAKE	Sous-préfet Bourem Inaly
Aguissa B.	MAÏGA	Maire de Bourem Inaly
Almoudou	MOUSSA	Vice président coop. des pêcheurs de B. Inaly
Soumaila	DJIRE	Membre
Sory	DJIRE	Membre
Dourra	HAMMAR	Membre
Assiny	MOHAMED	Membre
Sagaidou	FARKA	Membre
Mamari	DJIRE	Membre
Abdoulaye	OUMAROU	Maire Alafia(Toya)
Yéhiya H.	KONTA	1 <sup>er</sup> Adjoint maire
Aljoumat Ag	SABO	Conseiller communal
Boubacar	MOUSSA	Conseiller communal
Ibrahim	WADIDIE	Conseiller communal
Mahamane Sidi	MAÏGA	Conseiller communal et chef de village Iloa
Ibrahim	MAHAMADOU	Association pêcheur Djéguelia hondou
Bréhima Boubacar	MAÏGA	Pêcheur Toya
Oumar	KANGAY	Président Coopérative des pêcheurs Sahara
Oumar	KONTA	Chef de village de Taassakane
Sahidou	BOUBACAR	Association Benkadi des pêcheurs de Djéguelia hondou
Moussa	CAMARA	Membre
Mansarou	CAMARA	Membre
Boubacar	CAMARA	Membre
Seydou	CAMARA	Chef de Projet PACRT
Houdou	HAIDARA	Secrétaire Général Chambre Régionale d'Agriculture
Issiaka	MAÏGA	